

Le Principal

Gallardon, le mercredi 10 Juillet 2025.

Affaire suivie par :
Isabelle ALAMICHEL
Tél : 02 37 33 38 20
ce.0280701k@ac-orleans-tours.fr

1 Place Saint-Luc
28320 GALLARDON



VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF-DORDOGNE 2025 **Règlement de la consultation et cahier des charges**

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

Collège Val de Voise
28320 Gallardon
Tél : 02 37 33 38 20

Représenté par M. NOËL Eddie, principal
Comptable assignataire :
Madame Mélanie BIGNON, agent comptable du lycée Jehan de Beauce à Chartres

Article 2 – Mode de passation du marché

Mode de passation du marché :

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Modalités d'envoi :

Offres à déposer sous forme dématérialisée sur la consultation du collège Val de Voise correspondant à l'objet du marché et figurant sur la plateforme de publication du site de l'AJI à l'adresse suivante :

<https://aji-france.com/>

Adresse de réception :

Les offres devront être libellées à l'attention du :

Collège Val de Voise
(Marché Voyage Dordogne)
A l'attention de M. NOËL Eddie
1 place St Luc
28320 Gallardon

Article 3– Objet du marché

Voyage pédagogique en Dordogne.

Date : du lundi 12 au 16 Mai 2025.

Lieu : Arrivée à Montignac.

Effectifs : 54 élèves et 5 accompagnateurs

Un devis devra être établi pour chacune des options d'effectifs. L'effectif étant susceptible de subir des variations.

LOT N°1:

Voyage en Dordogne

Classe concernées : 6 èmes

Professeur organisateurs et accompagnateurs : (5 encadrants)

M. Maury, P. Meunier, S. Pion, C. Blanchouin, M. Muret.

Mode de transport : Bus sur toute la durée du voyage.

Hébergement : Accueil en centre d'hébergement.

Programme du séjour :

JOUR 1:

Départ du collège à 7h

Pique-nique fourni par les familles → arrêt repas pendant le trajet

Arrivée au centre d'hébergement vers 14h30

Installation + visite libre de Montignac l'après-midi.

JOUR 2:

Matin : Visite de Lascaux IV + Centre International de l'Art pariétal

Après-midi : visite du parc du Thot

JOUR 3:

Matin : promenade en gabare sur la Dordogne (gabares Norbert à La Roque-Gageac)

Après-midi : activité escalade et spéléologie (Frédéric Viales à Castels et Bézenac)

JOUR 4:

Matin : Visite du village du Bournat

Après-midi : visite de Sarlat

JOUR 5:

Visite de la grotte de Rouffignac

Départ de La Roque-Gageac à 12h

Arrivée au collège vers 19h30

Prestations :

L'offre doit prévoir une prestation « tout compris ». Toutes les visites seront prépayées par l'organisme.

Annulation :

L'offre doit prévoir une assurance annulation permettant le remboursement des familles en cas d'empêchement, de maladie ...

L'offre doit prévoir une assurance annulation pour le groupe.

Article 4 – Assurance

Les candidats doivent justifier d'une assurance tous risques contractés auprès d'une compagnie agréée, les garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux biens liés à l'exécution de la prestation.

Cette assurance devra notamment couvrir la garantie responsabilité civile et individuelle, l'assistance rapatriement et la perte de bagages.

En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du candidat.

Article 5 – Contenu, présentation et date limite d'envoi des offres

- Présentation de l'offre : l'ensemble des prestations proposées devra répondre aux dispositions légales en vigueur, notamment au regard du code de tourisme.
- Contenu de l'offre : celle-ci devra prendre la forme d'un devis détaillé, en langue française, présentant un descriptif précis des différentes prestations (transport, repas, entrées de musée, visites guidées, ou autres)
- L'offre doit également faire apparaître le prix de base par élève, la part des accompagnateurs et le budget global du voyage.
- Date limite d'envoi des offres : les offres devront être transmises au plus tard le mardi 27 Août 2024 à 12h sur la plateforme de publication.

Article 6 – Critères utilisés pour la sélection des offres

Prix	30 %
Qualité des prestations (notamment transport, hébergement)	25 %
Intérêt culturel, pédagogique des visites et circuits proposés	35 %
Présentation de l'offre	10 %

Article 7 – Validité des offres

Les candidats sont tenus par leurs offres à compter de la date limite de dépôt des offres et jusqu'au paiement du solde.

Article 8– Notification et conclusion du marché

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site <https://aji-france.com/> vaudra notification du marché au candidat retenu.

Le candidat devra fournir (art. 45 et 46 du code des marchés publics) :

- Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir
- Une attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard du code du travail

- Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation visée aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail
- L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes
- Une attestation que l'entretien de la « flotte » est conforme à la réglementation en vigueur.
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile autocariste pour la période considérée
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que l'entreprise a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
- Une copie de l'inscription au registre du commerce

Le présent marché sera ensuite conclu par la signature d'un contrat entre le collège du Val de Voise à Gallardon et le voyageur à hauteur de ses besoins propres.

Article 9– Mode de règlement et délai de paiement

Le règlement sera effectué par mandat administratif. L'offre devra présenter explicitement le calendrier de paiement.

Le solde sera versé lors de la remise des documents de voyage sur présentation d'une facture via Chorus Pro après service fait.

Les factures devront comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la référence au présent marché,
- la référence au contrat,
- les coordonnées bancaires/postales du titulaire au format SEPA.

Le principal,
Eddie NOËL.

